

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 24 SEPTEMBRE 1898

SOMMAIRE

TEXTE.—L'Episcopatisme, par Firmin Picard.—Un héros canadien.—Poésie : Distiques, par Henry Desjardins.—La grand'route, par Henry Gresly.—Le lilas de l'orphelin, par Haude.—L'origine du tabac.—Poésies : Les larmes d'une mère, par Alphonse Daudet.—Rome, par Firmin Picard.—Le monument Champlain.—Après cinq mois d'absence, par Enéri.—Poésie : Les Noisettes, par Louise Hameau.—Beauté canadienne.—Contes russes.—Nos archives paroissiales, par l'abbé Vincent Plinguet.—Le "National", par Un Amateur.—Un prêtre et son insulteur, par A.-E. D...—Bibliographie, par Mathieu-A. Bernard.—Deux mots du docteur.—La mode.—L'art culinaire.—Théâtre.—Jeux et amusements.—Feuilleton.—Choses et autres.—Nouvelles à la main.

GRAVURES.—Québec : Vue du monument Champlain.—Portrait de M. Chevré, sculpteur du monument Champlain.—Scènes d'intérieur.—Portrait de M. Georges Charrette, l'un des héros du *Merrimac*.—Groupe des joueurs de la Croix du club "Le National", et de quelques-uns des directeurs.—Jésus au Temple (double page).—Gravure de mode.—Comique.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entre eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

L'ÉPISCOPISE (*)

A monsieur le directeur de
La Vérité, Québec
Monsieur et distingué confrère.

Avec une courtoisie à laquelle je m'empresse de rendre hommage, vous relevez quelques points de ma lettre du 13 août dernier, adressée à M. J.-F. Dumontier.

Vous voulez bien accuser LE MONDE ILLUSTRÉ d'avoir renouvelé la guerre au sujet de votre attitude à l'égard de l'Encyclique *Affari vos*.

Permettez-nous un mot de loyale explication.

M. J.-F. D., ayant attaqué LE MONDE ILLUSTRÉ article par article, chaque collaborateur nommément, en arrivait, enfin, à me rendre responsable de bien des choses que je ne puis expliquer ici. C'était, vous le voyez, une attaque générale à laquelle, de bonne guerre, je répondis généralement.

(*) Cette lettre, écrite le 21 août dernier, n'a pu paraître faute d'espace. — Il y aurait lieu de répondre encore à d'autres de vos articles, notamment à *La Liberté comme en France*, paru dans votre numéro du 10 septembre courant. Cet article est faux dans ses conclusions et dans ses prémisses : tous ceux qui connaissent la France peuvent le dire. Il est faux, parce que les royalistes malgré tout, sont en opposition avec les conseils du Pape. Je ne me donnerai pas la peine de répondre à votre M. J. F. D., qui, d'abord, cite mes réponses à vos lecteurs ; qui, ensuite, me charge méchamment d'articles écrits deux ou trois ans avant mon entrée à notre journal ; qui, enfin, fait connaître au Canada s'en souciant peu, des auteurs et des choses lubriques, dont il n'était pas question dans l'article paru dans LE MONDE ILLUSTRÉ, deux ans et demi avant mon entrée. — F. P.

Si j'avais à ma disposition un journal de polémique, vous n'eussiez point eu la paix dont vous parlez, "la paix avec l'honneur," selon le mot que vous rappelez du Juif Disraëli.

On ne nous permettrait pas d'entamer, en ces colonnes, une discussion suivie avec vous : mais, une fois en passant, on nous le pardonnera.

Vous voulez bien nous inviter à examiner avec vous la question de l'Episcopatisme. Nous allons tâcher, en nous efforçant de ne vous blesser point, d'exposer nos idées, quoique nous n'aimions pas à aborder certaines controverses trop délicates. D'avance, nous vous prions de nous pardonner ce qui pourrait vous paraître un peu vif — si le fait se produit : — nous ne voulons pas faire de peine ni toucher à la personnalité, mais élucider quelques obscurités.

Tout d'abord, monsieur et distingué confrère, vous semblez trouver étrange ce que nous avons dit quant à l'Eglise enseignée. Nous exposerons ce qui la concerne en même temps que nous répondrons à ce que vous faites suivre et que voici : "Voilà l'accusation. Naturellement, elle n'est appuyée sur aucune citation. Procéder contre *La Vérité*... etc."

Vous terminez par : "...qu'il (LE MONDE ILLUSTRÉ) commence par signaler les passages de nos écrits qu'il trouve repréhensibles."

Voulez-vous avoir la bonté de revoir votre numéro 41 du 7 mai 1898, page 2, bas de la première colonne et colonnes suivantes ; à la deuxième colonne, nous empruntons ceci :

L'Episcopatisme, voilà un mot inattendu qui a fait tressaillir, sursauter même quelques-uns de vos lecteurs, pénétrés à bon droit du plus profond respect pour la personne et l'autorité sacrées des évêques. Ces braves gens s'étaient imaginés que l'Episcopatisme — il faut avouer que le terme prête à l'équivoque pour le vulgaire — est un mal nécessairement imputable aux évêques ; de là leur indignation furieuse contre le téméraire qui avait osé mettre ainsi au ban de l'opinion publique les membres vénérés de l'épiscopat de cette province. Ce petit nuage sans consistance sera bientôt dissipé, s'il ne l'est déjà, à la lumière de la saine théologie et du bon sens que l'on essaierait en vain d'éteindre parmi nous.

Non ! l'Episcopatisme n'est pas un mal propre aux évêques ; c'est uniquement le mal de ceux qui s'appuient sur les opinions vraies ou supposées de leurs chefs hiérarchiques dans l'Eglise pour rejeter, sinon pour combattre, les enseignements et les directions de l'Eglise et du Saint-Siège.

Arrière donc les imprudents qui se font un jeu de compromettre NN. SS. les évêques, en leur faisant porter des responsabilités que leur sagesse leur interdit d'assumer, responsabilités qu'ils prendraient cependant volontiers, par des actes épiscopaux, si les intérêts de l'Eglise leur en imposaient le devoir.

Voilà une citation scrupuleusement exacte.

Peut-être nous direz-vous : "C'est l'opinion d'un de nos correspondants. Il avait toute liberté de la manifester, sans que cela pût nous engager en rien."

Voyons page 6 du même numéro, première colonne sous la rubrique : *Réponse à divers*. Je citerai seulement la dernière moitié du premier paragraphe :

... Nous renvoyons nos contradicteurs, de tout ordre, à l'article si concluant de notre éminent collaborateur qui signe *Un ecclésiastique*. Avec une compétence qui nous manque, il expose très clairement et très exactement notre manière de voir sur toute la question débattue en ces derniers temps, entre certains journaux conservateurs et nous.

Voilà donc un point établi : "il expose très clairement et très exactement VOTRE MANIÈRE DE VOIR sur toute la question débattue" ; et cela s'adresse, vous avez soin d'appuyer là-dessus, "à vos contradicteurs, de tout ordre."

Ces mots : *de tout ordre*, suppriment le besoin de lire entre les lignes.

L'Episcopatisme, est-il dit, est uniquement le mal de ceux qui s'appuient sur les opinions vraies ou supposées de leurs chefs hiérarchiques dans l'Eglise pour rejeter, sinon pour combattre, les enseignements et les directions de l'Eglise et du Saint-Siège.

Peut-être sommes-nous classé dans ce que votre correspondant appelle le *vulgaire* ; quoi qu'il en soit, d'après cette phrase, on pourrait, en s'appuyant sur les opinions vraies d'un ou de plusieurs évêques, rejeter

et peut-être combattre les enseignements et les directions de l'Eglise et du Saint-Siège. C'est bien, n'est-ce pas, le sens de cette proposition ? Ou, dans la négative, elle ne signifie rien.

Ici, nous sommes forcé de compléter la proposition émise par votre correspondant, par ces phrases de votre article du 20 août 1898 :

L'important, c'est de combattre le mal que nous avons signalé. Ce mal, c'est l'exploitation des opinions privées des ecclésiastiques — évêques ou prêtres — au détriment de la doctrine catholique et de la direction de l'autorité ecclésiastique compétente, s'exerçant selon les formes voulues par les lois de l'Eglise.

Entendriez-vous, par hasard, que le catholique ne doive accueillir que ce que le Pape définit *ex cathedra* : est-ce ce que vous entendez par l'autorité "s'exerçant selon les formes voulues par les lois de l'Eglise" ?

Et pourquoi, dites-le-nous, persistez-vous à mettre les évêques et les prêtres sur la même ligne, au même rang, au même niveau ? Vous voulez bien, dites-vous, lâcher le mot *episcopatisme* pour lui substituer *ecclésiasticisme*, englobant, d'un coup, dans votre pensée nettement formulée plus loin, les évêques et les prêtres.

Ne redoutez-vous pas que cette façon contraire à ce qui est, d'exprimer cette idée, ne produise une perturbation regrettable dans l'esprit de beaucoup, si beaucoup lisent cela ?

A l'affirmation de votre correspondant : "(certains catholiques) s'appuient sur les opinions vraies des évêques, pour rejeter, sinon pour combattre..." et à votre affirmation à vous : "ce mal, c'est l'exploitation des opinions privées des ecclésiastiques — évêques ou prêtres — ..." permettez-moi de répondre par une citation :

Outre le Souverain-Pontife, il existe dans l'Eglise, de droit divin, des pasteurs qui, avec lui et sous lui, enseignent et gouvernent les fidèles. Ces pasteurs sont les évêques, successeurs des apôtres.

C'est à eux, en effet, qu'il a été dit, en la personne des apôtres : "Tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le Ciel." — "Je prie mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet." — "Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie." — "Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis." — "Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle."

... La tradition catholique, par l'organe des Pères et des conciles, a toujours interprété ces textes en ce sens que le corps épiscopal, uni au Souverain-Pontife, possède l'autorité doctrinale et législative nécessaire pour enseigner et gouverner l'Eglise ; que le Pape la possède principalement et absolument, les évêques secondairement et dépendamment du Pape ; et qu'ainsi le Pape et les évêques constituent l'Eglise enseignante, à laquelle doit obéir l'Eglise enseignée, qui comprend les simples prêtres et les fidèles laïques. (C'est nous qui soulignons).

... (Il résulte de cet enseignement et de la pratique constante de l'Eglise que les simples prêtres, même ceux qui sont chargés de l'administration d'une paroisse, et qu'on appelle curés ou pasteurs de second ordre, ne participent point pleinement à l'autorité doctrinale et législative de l'Eglise ; ils enseignent et gouvernent, sous les ordres de l'évêque, les fidèles confiés à leurs soins, mais ils ne sont pas juges de la foi, ni les conseillers ou les assesseurs nécessaires de l'évêque dans l'administration du diocèse. — Quant aux laïques qui sont appelés par leurs talents à défendre la religion et l'Eglise contre les attaques de l'impie, ils doivent toujours agir avec réserve et prudence, demander conseil aux évêques et ne jamais s'écarter des règles que ceux-ci leur tracent) (Abbé Moulin, professeur de philosophie. — Démonstration de la divinité du Catholicisme. — Ouvrage ayant valu à l'auteur un bref élogieux de Léon XIII, l'approbation de l'épiscopat entier de France. 1886).

La Constitution *Pastor aeternus* (traduction de l'*Univers*, du 20 juillet 1870), au chapitre III *De vi et ratione Primatus Romani Pontificis*, troisième paragraphe, porte :

Maïs loin que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres (Conc. Trid. Sess. 23 cap. 4), paissent et régissent, comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon